



17 Bis route de la mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT
AUTORISATION D'ÉCHAFFAUDAGE
ET DE CIRCULATION SUR LA VOIE PUBLIQUE

A2024-040

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L2122-22, L2212-1 et suivants et L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L411-1 du Code de la Route,

Vu le code la voirie Routière,

Vu les articles L2122-1 à L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant la demande de M Romain BAUDE,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 – Monsieur Romain BAUDE est autorisé à installer un échafaudage sur la voie publique, le long de l'habitation concernée (29 rue de Saint-Marcouf), pour effectuer les travaux sur son bâti.

Article 2 – L'autorisation est accordée à compter du lundi 01 juillet 2024 jusqu'à la fin des travaux. A la fin des travaux la voie publique devra être entièrement libre.

Article 3 - La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de Monsieur Romain BAUDE.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Préfet de la Manche, la brigade de gendarmerie, Monsieur Romain BAUDE, et la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Vicq-sur-Mer.

Fait à Vicq sur Mer, le 27 juin 2024

Le Maire,
Richard LETERRIER

